

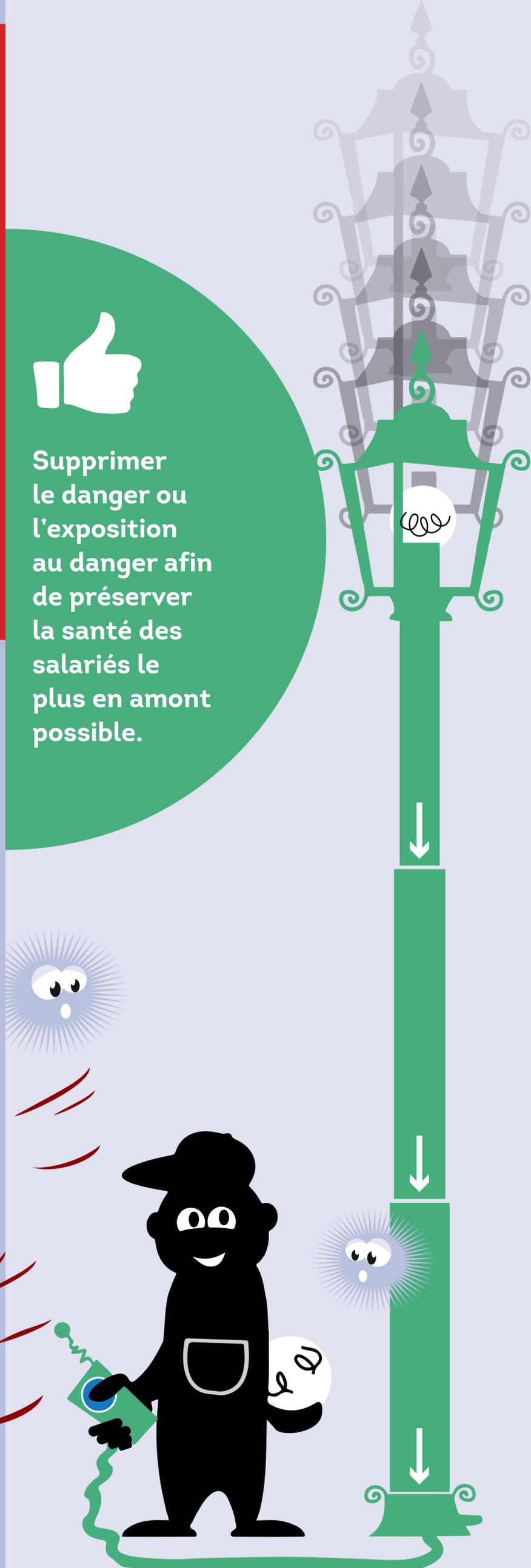
# 1 ÉVITER LES RISQUES



Utiliser une échelle  
comme poste  
de travail c'est  
soumettre les  
salariés au risque  
de chute de hauteur  
et de douleurs  
lombaires.



Supprimer  
le danger ou  
l'exposition  
au danger afin  
de préserver  
la santé des  
salariés le  
plus en amont  
possible.



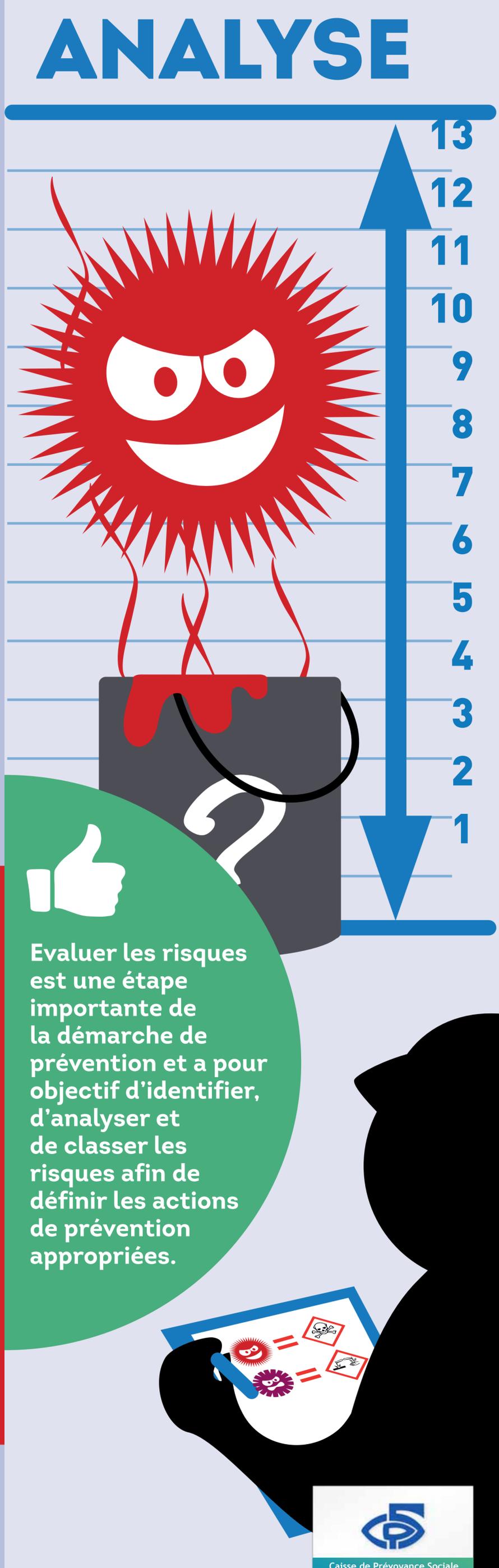
# 2 ÉVALUER LES RISQUES

QUI NE PEUVENT PAS ÊTRE ÉVITÉS

## ANALYSE



Ne pas évaluer les risques expose les salariés à des risques non maîtrisés ou à des situations de travail incohérentes ou non adaptées.



Evaluer les risques est une étape importante de la démarche de prévention et a pour objectif d'identifier, d'analyser et de classer les risques afin de définir les actions de prévention appropriées.



# 3 COMBATTRE LES RISQUES À LA SOURCE



Exposer les salariés à des poussières, du bruit, des rayonnements, etc... peut entraîner des maladies professionnelles.

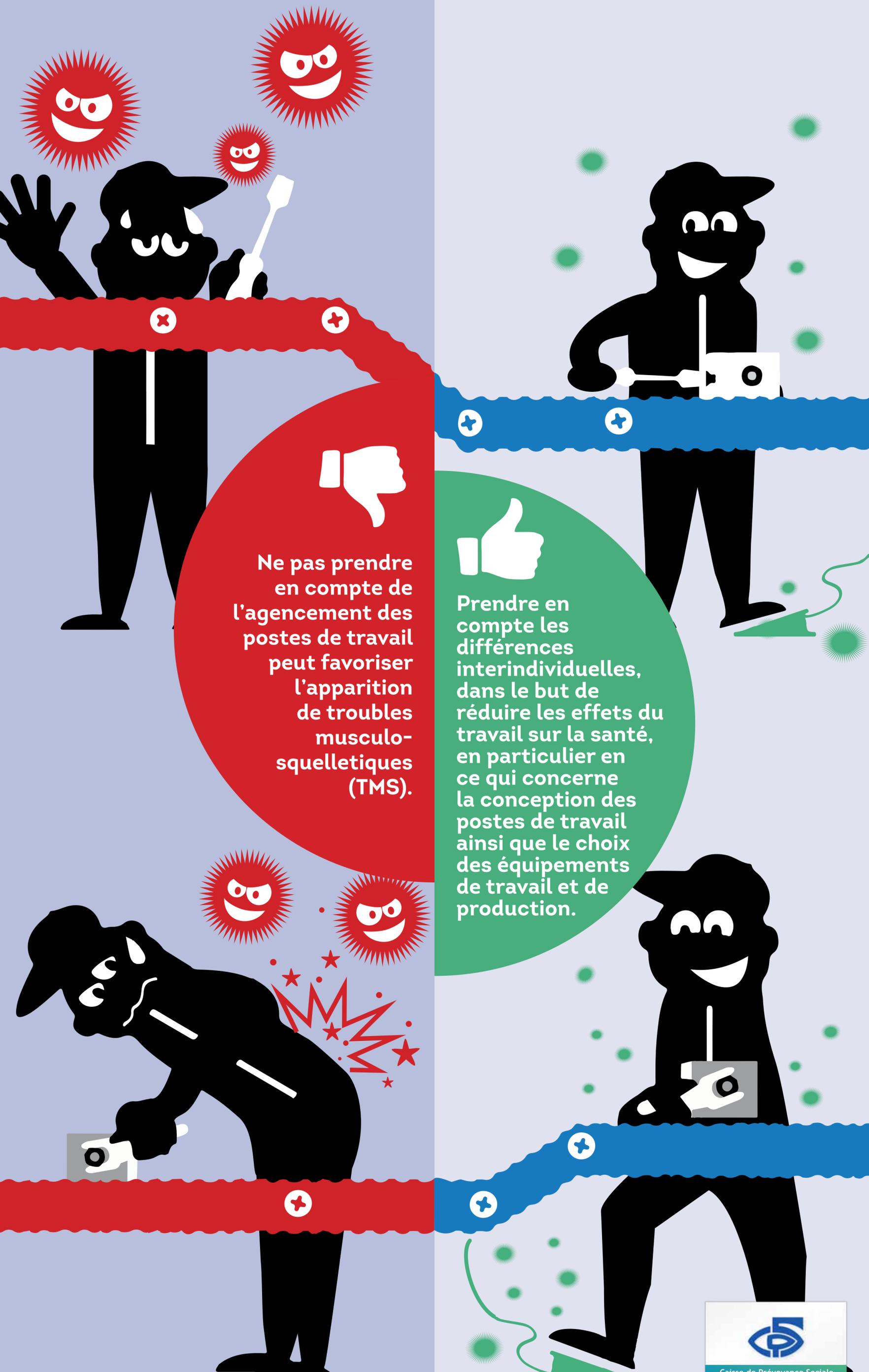


Intégrer la prévention le plus en amont possible, notamment dès la conception des lieux de travail, des équipements ou des modes opératoires.



# 4 ADAPTER

## LE TRAVAIL À L'HOMME



Ne pas prendre en compte de l'agencement des postes de travail peut favoriser l'apparition de troubles musculo-squelettiques (TMS).

Prendre en compte les différences interindividuelles, dans le but de réduire les effets du travail sur la santé, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et de production.



# 5 TENIR COMPTE DE L'ÉVOLUTION TECHNIQUE



Donner aux salariés des moyens de travail obsolètes peut devenir inadéquate dans leur quotidien.



Adapter les mesures de prévention en favorisant les évolutions techniques et organisationnelles.



# 6 REMPLACER CE QUI EST DANGEREUX PAR NON OU MOINS DANGEREUX



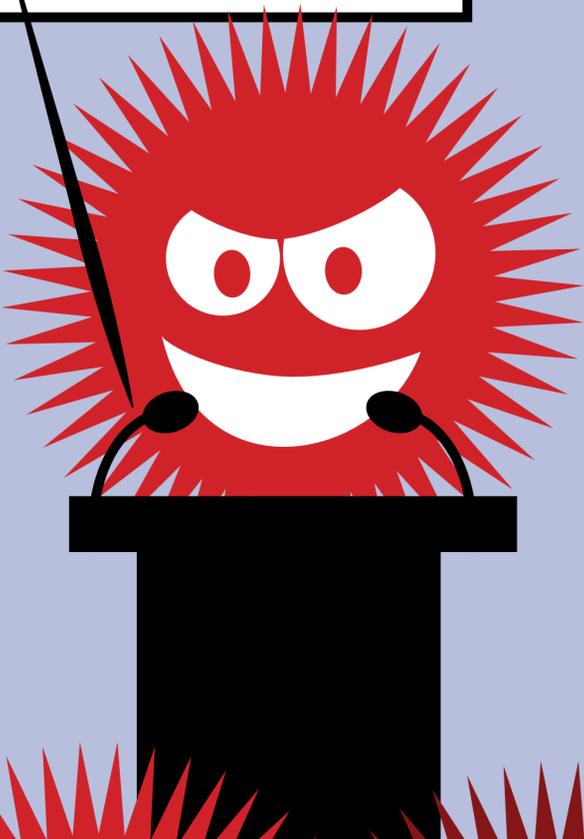
# 7 PLANIFIER LA PRÉVENTION



Ne pas prendre en compte des facteurs extérieurs peut conduire à des accidents du travail qui auraient pu être évités par la planification.



Intégrer la technique, l'organisation du travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants dans la démarche de prévention.



# 8

# PRIVILEGIER LES MESURES DE PROTECTION COLLECTIVE



Utiliser un équipement de protection individuelle n'est pas la solution unique et prioritaire à la prévention des salariés. Il ne se suffit pas à lui-même.



Utiliser les équipements de protection collective en priorité et n'utiliser les équipements de protection individuelle qu'en complément de ceux-ci s'ils se révèlent insuffisants.



# 9 DONNER DES INSTRUCTIONS APPROPRIÉES

